

Séance publique du 10 octobre 2006

Délibération n° 2006-3671

commission principale : finances et institutions

objet : **Désignation d'un représentant au sein du conseil syndical du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du parc de loisirs et du lac de Miribel Jonage (Symalim)**

service : Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 20 septembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2001-0015 en date du 18 mai 2001, madame Nathalie Gautier était désignée en tant que représentante titulaire de la Communauté urbaine au sein du comité syndical du Symalim.

Il convient de procéder à son remplacement ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances et institutions ;

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE

Désigne monsieur Raymond Terracher en tant que représentant titulaire de la Communauté urbaine au sein du comité syndical du Symalim.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,